

# Consociation du Conseil Municipal.

M. M. les Conseillers municipaux se réuniront, à la Mairie, à 7 heures 1/2 du matin, le Dimanche 8 Septembre, en session ordinaire.

## Objet de la séance :

1. Assistance aux vieillards
2. Révision de la liste électorale au Tribunal de Commerce.
3. Demandes de soutiens de famille
4. Affaires Diverses et communications.

Reçu, le 4 Septembre 1907.

Le Maire,  
L. Sauvostre

## Session ordinaire d'août

### Séance du 8 septembre 1907

L'an mil neuf cent sept, le huit du mois de septembre à 7 heures et demie du matin.

Le conseil municipal de la commune de Retz, légalement convoqué par M. le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Sauvostre Maire pour la session ordinaire d'août.

Présents : M. M. Sauvostre, Clergeau, Rambaud, Valtay, Léoni, Fouquet, Gendron, Litaud, Desné, Loton, Lamelot, F. Bouvier, Gargon, Vigier, Pouillard, Babuand, Patry, Pécrau

Absents : M. M. Lemercle, Opereau, Babumeau & Gauthier

Conformément à l'article 53 de la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du conseil, M. Vigier ayant obtenu la majorité des suffrages a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

### Assistance aux vieillards. - Révision trimestrielle de la liste des assistés.

M. le Maire fait connaître au Conseil municipal que plusieurs personnes assises de la commune reçoivent des secours de leurs descendants entre autres :

M<sup>me</sup> Chanton V<sup>e</sup> Pouéhon, rue  
du Puits-Baron } Reçoit 5 francs par mois

M<sup>me</sup> Morisseau V<sup>e</sup> Pouéhon  
au Port-au-Pê } Reçoit 5.00 par mois

Pour éviter les abus qui pourraient se produire au sujet de l'assistance aux vieillards le Conseil décide qu'une liste de tous les assistés de la commune sera remise à tous les conseillers pour contrôle.

M. le Maire donne lecture au Conseil d'une note de l'autorité préfectorale en date du 3 août 1907, au sujet de l'hospitalisation des nommés Lechat Jacques et Gabriel Marie V<sup>e</sup> Dugast.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré décide qu'en raison de la situation spéciale du nommé Lechat il y a urgence de l'hospitaliser.

Quant à la veuve Dugast, le Conseil approuve la question pour renseignements complémentaires, mais est d'avis que l'art. 1<sup>er</sup> de la loi du 14 mai 1907

### Liste électorale du Tribunal de commerce. - Révision. Nomination de 2 Députés

Sur l'avis de la loi du 8 Décembre 1883, le Conseil procède à la nomination de deux membres pour assister M. le Maire à l'établissement de la liste électorale au Tribunal de commerce

Tout nommé à cet effet M. H. Pouvion & Lancelot Félix

### Demande de soutiens de famille. Le conseil municipal donne un avis très favorable aux demandes de dispenses pour soutiens de familles des réformés ci après :

1<sup>o</sup> Pichaud, classe 1897 - rue Félix Faure

2<sup>o</sup> Le Borgne, classe 1895 - aux Chapelles

### Location des presbytères. M. le Maire donne lecture au conseil du bail qu'il a établi contradictoirement avec Messieurs les curés de St Paul & de Trépi, au sujet de la location des bâtiments communaux à usage de presbytères pour ces deux paroisses.

Le Conseil municipal, après lecture du bail, en approuve sans restrictions les clauses & termes.

Le conseil envoie à la Commission des Travaux Publics l'écadon des travaux à faire dans ces presbytères avant l'établissement de l'Etat des lieux.

### Dépenses imprévues. M. le Maire donne connaissance au conseil des mandats imputés sur le crédit des dépenses imprévues du 1<sup>er</sup> janvier aux

7 Septembre 1907 et dont le montant s'élève à 241.<sup>25</sup> francs

Reçu par les honoraires	Objet du paiement	Montant payé
Bijet	4 Peçimes à 4 francs (Démolition)	16
Roussier	Copie de la liste électorale en 1907	20
Reçu par le Cont. 1907	Frais d'impression et d'expédition (copie de la matrice 1907)	39 15
Roussier	Copie et expédition de pièces administratives (livres d'arr.)	20
Roussier	- d' - - d' - (livres mai)	20
Reçu par le Cont. 1907	Somme versée par la commune sur ord. n° 1289 au chef, valant et remboursés pour l'établissement des comptes administratifs & budgets (année 1906)	3 75
Bout fil	Entretien des tables dans la salle de vote pour l'élection du 27 juillet 1907	6
Furet	Remise des cartes d'électeurs pour l'élection au Conseil général	25
Sauquet	Expédition d'un chien errant, conduit à l'équarrissage	5 75
Roussier fil	Amis des aversissements pour la taxe municipale sur les chiens	6
Reçu par le Cont. 1907	Somme versée par la commune sur ord. n° 1285 au chef, valant et remboursés de 1906	18 25
Beau fil	Abonnement au Journal des Maires (années 1903-1904-1905)	15
et	- d' - - d' - (année 1906)	5
Receveur municipal	Frais d'envoi et frais de lettre du montant de la souscription pour élever un monument à la mémoire de Jules Ferry	0 35
Caillé	Fourniture d'une couronne pour Choixinet (Vichine du Jura)	24
	<b>Total</b>	<b>241.<sup>25</sup></b>

Le Conseil municipal après examen des mandats délivrés en approuve le montant s'élevant à la somme de 241.<sup>25</sup>

**Affaire Brunellière** - Honoraires des experts. M. le Maire fait connaître au Conseil que le montant des frais et honoraires des experts dans le litige qui existait entre la commune de Boze et Monsieur Brunellière est de 317.<sup>70</sup> et répartissant comme suit :

- à M. Babouneau, expert de la commune . . . . . 89.<sup>20</sup>
- à M. Furet, expert de M. Brunellière . . . . . 91.<sup>00</sup>
- à M. Martin, expert du Conseil de Préfecture . . . . . 137.<sup>50</sup>

Il invite le conseil à vouloir bien voter cette somme

Le conseil municipal vote le montant des frais et honoraires aux experts ci-dessus désignés soit 317.<sup>70</sup>. Cette somme sera prélevée sur le reliquat du budget supplémentaire de 1907.

**Rue Chupier** - Numérotage - Le Conseil désigne M. H. Dauvilland et Patry pour s'occuper du numérotage de cette rue.

**Eclairage**. M. le Maire rend compte de ses démarches auprès des Directeurs de l'Étine et gaz au sujet de l'extension de l'éclairage dans la commune.

Cette question donnant lieu à une discussion assez étendue, le conseil, comme suite à sa délibération du 26 Mai 1907, décide que les nouveaux candélabres seront installés dans les chemins ou voies ci-dessus désignés et dans les proportions ci-après.

Chemin de la Haute-Elle vers Erquemont et Kéff.	14 lanternes
Rue Nationale aux Trois-Heuliers	6 -
Rue de la Tour	2 -
Rue des Quatre-Parons	1 -
Rue de l'Industrie	1 -
Chemin de la gare (autour du pont de Port-au-Sol)	1
<b>Total</b>	<b>25 lanternes.</b>

Pour résoudre cette question au sujet de l'emplacement de ces lanternes, une commission composée de Messieurs Roainé & Poirvicié pour les quartiers des îles et Messieurs Fouquet & Vigier pour Pont-Neuf sera chargée de s'entendre avec la compagnie.

### Indemnité de logement

M. le Maire donne lecture au Conseil municipal d'une lettre de M. le Préfet en date du 29 juillet 1907, relative à l'indemnité de logement à accorder à M. Yvraud, instituteur adjoint marié.

Il invite le conseil à vouloir bien se prononcer sur l'indemnité à allouer.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré maintient le taux de cette indemnité, à 150 francs par an, chiffre habituellement accordé.

**Vote de crédit.** M. le Maire fait connaître au Conseil municipal que par suite de l'indemnité de logement accordée à M. le Prélat, instituteur adjoint à l'école des filles de St-Paul, le crédit de 600 francs porté au budget supplémentaire sera insuffisant d'une somme de 25 francs.

Il invite le conseil à vouloir bien voter cette somme complémentaire.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, vote la somme de 25 francs et prélève sur le reliquat du budget supplémentaire de 1907.

**Logement Sylvestre.** M. le Maire donne lecture au Conseil d'une lettre de M. Julien Marchais, relative à une maison située à la Planchette qui est louée à la commune, et destinée à M. Sylvestre instituteur adjoint au Bourg. Cette maison est louée moyennant le prix annuel de 120 francs payable par trimestre. La location commencera au 1<sup>er</sup> septembre 1907.

Le Conseil municipal accepte les conditions de cette location.

### Chemin de Petite Communication N° 4

Oris de vote d'une subvention départementale M. le Maire donne communication au conseil d'une note de la Préfecture en date du 7 septembre 1907, au sujet du dragage d'un atterrissement formé dans la Seine par suite de l'affaissement du chemin vicinal N° 4, et l'informe que le conseil général dans sa dernière session a voté une subvention de 2700 francs pour participation dans les dépenses de ce travail.

Construction d'un abattoir municipal. M<sup>r</sup> le Maire donne lecture au conseil municipal d'une lettre de M<sup>r</sup> le Préfet en date du 11 juillet 1907, relative aux bœufs d'animaux et à la construction d'un abattoir municipal dans la commune de Rezé.

Il invite le conseil à vouloir bien en délibérer.

Le conseil municipal après discussion, accepte en principe la construction d'un abattoir municipal dans la commune, et décide que la commission des Travaux Publics sera chargée de réunir tous les renseignements utiles pour cette question et de se mettre en rapport avec la Société générale des abattoirs municipaux de France.

La création d'un établissement serait d'une très grande utilité pour la population.

Sapeurs-pompiers. Demande de subvention. M<sup>r</sup> le Maire donne lecture au conseil d'une demande de subvention formée par M<sup>r</sup> Angebaud Lieutenant de la subdivision des sapeurs-pompiers de la commune de Rezé, en faveur de la Société de secours mutuels de la dite subdivision.

Le conseil municipal vote une subvention de 50 francs à la Société de secours mutuels des sapeurs-pompiers de la commune de Rezé à prélever sur le reliquat du budget supplémentaire de 1907, et autorise M<sup>r</sup> le Maire à acheter le matériel complémentaire indispensable suivant note de M<sup>r</sup> le Lieutenant commandant la subdivision et suivant les fonds disponibles inscrits au budget (art 40 - 72 & 86).

Fait et délibéré

Les jour mois & an sus dits

H. Bergeron, Mayor, G. Guéhenne, J. Guéhenne  
E. Guéhenne, J. Guéhenne, W. Guéhenne  
E. Guéhenne, J. Guéhenne, D. Guéhenne  
L. Guéhenne, J. Guéhenne, Ch. Guéhenne  
B. Guéhenne, J. Guéhenne, J. Guéhenne